Ville d'Ussel

Mairie d'Ussel

Département de la Corrèze

ARRETE MUNICIPAL n° A20231103-532

Service	Service Sports – Agenda 21 – Citoyenneté - Tourisme
Type	Fermeture des terrains de sports municipaux

Matière	6.1	Libertés publiques et pouvoirs de police - police municipale
Objet	**Fermeture des terrains de sports municipaux**	
Date	**Du vendredi 3 au dimanche 5 novembre 2023**	
Lieu	**Terrains de sports municipaux**	

Le Maire d'Ussel,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;
- Vu l'arrêté municipal n° A20231102-531 en date du 2 novembre 2023
- Vu les conditions météo enregistrées cette semaine et en particulier les cumuls de précipitation ;
- Vu l'obligation d'informer les clubs ou organismes chargés des compétitions ;

- Considérant que l'analyse plus précise des terrains réalisée ce matin, il est nécessaire de prendre des mesures pour protéger l'intégrité physique des pratiquants et l'état de l'ensemble des terrains de sport de la Ville : Honneur, Annexes, Jaloustre et Eybrail.

Arrête,

Article 1 : **Les terrains de sport de la Ville : Honneur, Annexes, Jaloustre et Eybrail sont déclarés fermés aux pratiquants du vendredi 3 au dimanche 5 novembre 2023.**

Article 2 : Aucun entraînement ou compétition ne pourra se dérouler sur lesdits terrains durant la période indiquée à l'article 1.

Article 3 : La présente décision sera affichée à l'entrée des stades.

Article 4 : Madame la Sous-Préfète d'Ussel, Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur du Pôle Aménagement, Madame la Responsable du service Sports – Agenda 21 – Citoyenneté – Tourisme de la Ville d'Ussel sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise pour information à Messieurs les responsables des clubs sportifs, à Mesdames et Messieurs les responsables des ligues et comités des sports concernés.

Fait à Ussel, le 3 novembre 2023.

MAIRIE D'USSEL 19200 (Corrèze) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour le Maire absent,
Le 1er adjoint

Jean-Pierre GUITARD

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20231103-A20231103-532-AI
Date de télétransmission : 03/11/2023
Date de réception préfecture : 03/11/2023